

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2015

1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D’ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

Mr MARY fait le point des affaires en cours :

ECOLE H. DES

La restructuration du réseau informatique de l'école publique a été réalisée cet été par l'Entreprise Fradin Breton.

Les enseignants ont été prévenus qu'il est interdit de mettre en place des systèmes de multiprises ou de dérivation électriques.

La 5^{ème} classe sera prochainement reliée au reste du réseau informatique.

Sanitaires :

Mr MARY signale que le problème de fuites au plafond semble enfin résolu.

Les distributeurs à torchon ont été réinstallés.

Bac à sable :

Le 2^{ème} bac à sable posé semble donner satisfaction, un système de bâche pour le recouvrir est à l'étude.

Menuiseries :

L'entreprise BILLEAU METAIS doit modifier le système des poignées en hauteur.

Ménage :

Mme TURPEAU, en relation avec la directrice, a redéfini les règles de fonctionnement du ménage avec les agents communaux.

Portail :

La grille de sécurité a été posée.

SALLE DE SPORT :

Une rampe d'éclairage était en panne. La réparation a été effectuée ce jour.

EGLISE :

La commission va étudier la réparation de la toiture.

ACCESSIBILITE :

Mr le Maire indique que beaucoup de communes sont inquiétées pour la mise en place des normes d'accessibilité qui seront obligatoires en 2016.

A Chiché, deux accès sont à améliorer (un pour la boulangerie rue du commerce et devant la pharmacie).

Concernant les bâtiments communaux, un diagnostic a été réalisé, les normes sont respectées.

Mr le Maire rappelle que les commerces doivent également se mettre en conformité à l'intérieur de leurs locaux, ce qui pose problème pour la pharmacie.

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE

Mr RENAUDET indique que la commission s'est réunie fin juillet et fait le point des affaires en cours :

CAMION :

- Suite au vol du camion et sa destruction, il est nécessaire d'en acheter un autre. La commission a proposé de demander un devis chez les 2 garagistes de Chiché et chez Agri pelle.
A ce jour, un seul devis reçu : Garage Blanchard
Mr RENAUDET convoquera la commission dès qu'il aura les 3 devis.
 - Mr RENAUDET précise que l'assurance remboursera 17000 € pour le camion et 1000€ pour la benne.
 - Mr GROLLEAU indique qu'on peut demander à l'assurance de trouver un camion identique à celui volé à partir du moment où la commune n'arrive pas à en trouver un avec la somme que l'assurance veut rembourser
- Accord du conseil pour demander à la SMACL de nous trouver un camion.

ECLAIRAGE PUBLIC :

- La commission propose :
 - d'éteindre les 2 projecteurs au carrefour de la RN149, car à ce jour 4 candélabres ont été installés. Un essai sera fait pour voir si cela suffit.
 - de couper l'éclairage de la rue du commerce et de la rue du stade le vendredi soir mais il faudra que la salle des fêtes reste allumée

RADAR PEDAGOGIQUE :

Mr RENAUDET informe le conseil que le panneau solaire du radar pédagogique a été volé la semaine dernière. La commune de Courlay a été prévenue car elle en a payé la moitié. L'assurance a été contactée mais elle ne prend pas en charge le vol du mobilier urbain. Un devis de remplacement a été demandé.

Mr RENAUDET pensait proposer au conseil d'acheter un second radar, mais suite au vol, il se demande si cela est judicieux.

CHEMINS COMMUNAUX :

Chausserais : une demande a été faite pour remettre du caillou vers chez Mme TURPEAU au niveau de l'arrêt du car scolaire. Mr RENAUDET ira voir sur place.

Mme TURPEAU signale que certains chemins sont encore assez abimés : est-ce possible de remettre de la pierre ? Mr RENAUDET répond que normalement cela est fait une fois par an, il verra ce qui peut être fait.

Mr MARY fait part d'une demande des habitants du Moulin Aumont. Il y a problème au niveau du franchissement du pont dans le sens Faye l'Abbesse Chiché. Prévoir de mettre un panneau côté Faye l'Abbesse. Mr RENAUDET se charge de relancer la commune de Faye l'Abbesse pour la pose du panneau.

PETITIONS :

Mr le Maire et Mr RENAUDET informent le conseil que 2 pétitions leur ont été remises :

- . Rue du commerce : circulation trop rapide et stationnement gênant
Demande : ralentisseurs, passage piéton au niveau de la ruelle, places de stationnement limité à 15 min devant la boulangerie, miroir...
La demande des riverains sera étudiée en commission.
- . La Frétière : dégradation de la voirie qui relie la Boutechaillère à la Frétière
Les travaux seront faits car cela avait déjà été prévu.

c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

TAP :

Mme TURPEAU rappelle que suite à la décision d'Elise BARCQ de ne pas reprendre le poste de coordinatrice à la rentrée 2015-2016, un recrutement a été fait début Juillet.

Mr Freddy BOUTIN, habitant Chiché, a postulé et a été recruté. Il effectue un 80% au centre socio-culturel du St Varentais où il est responsable des 11/17 ans. Il souhaitait compléter son temps de travail. Son emploi du temps est tout à fait compatible avec les besoins de la commune.

Il a pris en charge la réorganisation des TAP. Les animatrices ont été réunies avant la rentrée pour faire sa connaissance et pour mettre en place les activités.

La charte de l'animateur, le bulletin d'inscription, le projet pédagogique, le programme ainsi que la gestion des groupes ont été revus.

Mme TURPEAU signale que les parents ont retourné tardivement les inscriptions. Des relances ont été effectuées en août afin de pouvoir organiser au mieux la rentrée et prévoir un nombre suffisant d'animateurs pour accueillir les enfants.

Le 1^{er} mardi, 135 enfants étaient présents.

Mme TURPEAU précise que les enfants ont été répartis en 3 groupes d'âge afin de faire des groupes homogènes au niveau des effectifs :

- . Les maternelles qui restent dans leur école comme l'an passé, mais les activités auront un fil conducteur.
- . les CP/CE1
- . CE2/CM1/CM2

Pour chaque groupe, il y a 2 activités par semaine : une activité libre et un atelier précis encadré. Ce fonctionnement devrait permettre de décharger les animatrices au niveau de la préparation. En seconde période, les activités qui ont été proposées à un groupe d'âge en 1^{er} période seront proposées à un autre groupe d'âge.

Les enfants pourront choisir les activités en fonction de leur centre d'intérêt.

Mme TURPEAU indique qu'à ce jour il y a 9 animatrices. A l'avenir, la commune prévoit une 10^{ème} personne, ainsi Mr BOUTIN passerait d'un groupe à l'autre pour coordonner le tout et pourrait pallier à une absence imprévue de personnel.

Mme TURPEAU informe le conseil que le prochain comité de pilotage des rythmes scolaires est prévu le jeudi 17 septembre à 18 h 30 à la mairie.

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme TURPEAU informe le conseil que Mme Véronique TURPAULT a repris le travail mais doit à nouveau être mise en arrêt en attendant l'accord de la CPAM pour le mi-temps thérapeutique.

Elle est remplacée par Mme Christelle VIAUX au niveau de la restauration scolaire. Mme Maryse BOUVIER a été embauchée en intérim par l'intermédiaire du centre de gestion pour combler le créneau de 12 h à 14 h habituellement réalisé par Mme VIAUX. Le centre de gestion a indiqué que le fait que Mme BOUVIER soit conseillère municipale ne pose pas de problème à partir du moment où elle ne travaille pas dans les services administratifs.

ECOLE :

Ménage école Henri Dès :

Comme indiqué par Mr MARY, Mme TURPEAU confirme qu'elle a fait le point avec les employées communales et la directrice. Une fiche de poste est en préparation pour définir les tâches de chacune ainsi que leur périodicité.

Place de parking déplacée : prévenir le chauffeur du conseil général car apparemment l'emplacement n'est pas respecté, lui expliquer que la modification a été faite pour améliorer la visibilité des parents.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Effectifs rentrée scolaire 2015 :

H.Dès : 84 (dont 27 maternelles)

N. Dame : 104 (dont 35 maternelles)

Total : 188 enfants (62 maternelles, 126 primaires)

ECOLES CHICHE : effectif rentrée scolaire 2015-2016

Mr le Maire donne les effectifs des 2 écoles :

Ecole H. Dès : 89

Ecole N. Dame : 112

CONSEIL DES JEUNES :

Mme TURPEAU indique que les travaux derrière le presbytère ont été commencés en début d'été et propose de réunir les jeunes un samedi matin pour continuer à décaisser.

Mr MARY signale que de la terre végétale sera disponible le mardi 8 septembre, possibilité d'en récupérer pour le projet.

Concernant la terre végétale, Mr RENAUDET indique que les employés communaux en ont rajouté rue du camp pour pouvoir tondre. Ce travail a été réalisé pour le compte de l'Agglo2b, les heures des employés devront donc être répercutées.

d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Mme PICHÉRIT indique que la commission s'est réunie le jeudi 3 septembre pour faire le bilan du 14 juillet. Les 3 associations qui ont géré le repas étaient présentes.

14 JUILLET : Bilan

Certaines choses sont à améliorer, mais le bilan est globalement positif.

A priori, la manifestation aurait lieu au même endroit l'année prochaine.

Emplacement de l'Orchestre : revoir l'orientation par rapport au public

Le Golf paysan et le repas ont été très appréciés.

Feu d'artifice : meilleure qualité que dans le parc de la maison de retraite
Coût financier pour la commune : environ 3400 euros (feu d'artifice, apéritif, groupe électrogène, orchestre, location wc...)

Bilan financier pour les associations : 700 euros de gain par association
L'organisation pour l'année prochaine sera proposée à la réunion des présidents d'association.
Pour 300 repas, il faut compter environ 60 bénévoles.
Peut-être faire tourner les associations (3 à chaque fois)
Mme CROCHON aimerait que les écoles soient sollicitées en priorité.

JOURNEES DU PATRIMOINE : 19 et 20 septembre

Thème : Patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir
Mr MARY a pris des photos. Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour obtenir leur accord pour l'exposition des photos de leur propriété.
La commission se réunira le mercredi 9 septembre à la mairie pour faire le tri des photos et choisir celles à exposer.
Mme PICHERIT propose de faire le point des conseillers qui peuvent être présents pour assurer la permanence (créneau de 2 heures) le samedi après-midi et le dimanche.

Réunion Présidents d'association : le 25 septembre à 19 h 00

e) COMMUNICATION

CCAS : Réunions

Réunion le 19 octobre à 18 h 30 à la mairie :

- Préparation du repas des aînés prévu le 24 Octobre
- Dossier d'aide-sociale

Réunion le 29 Octobre à la maison de retraite :

- Vote du budget

ROND-POINT :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a enfin pu rencontrer Mr VIDALIE de la société Pierres et Eaux le vendredi 4 septembre.

Mr VIDALIE s'est excusé pour le retard du dossier. Il a expliqué que le cabinet avait dû faire face à une chute d'activités fin 2014 avec des licenciements. Depuis début 2015, il y a eu une reprise des activités d'où surcharge de travail.

Il s'est engagé à fournir les documents manquants à la DIRCO pour la fin de la semaine.

Mr le Maire indique que la commune vient de toucher 20000 euros au titre des amendes de police pour les travaux alors que rien n'est commencé.

LOTISSEMENTS :

Mr le Maire fait le point des parcelles du Pinier 3 :

- 8 parcelles réservées dont 5 vendues
- 6 Permis de construire déposés

VIGILANCE CITOYENNE :

Une réunion d'information à la population est prévue le 16 septembre à 20 h 30.

Un avis paraîtra dans la presse cette semaine et sur le site de la commune.

FAMILLES RURALES :

Mr le Maire indique que le bureau de Familles rurales a été renouvelé. Il donne lecture du nouveau bureau.

TRAVAUX RD27 et RD 135 :

Mr le Maire dit au conseil qu'il a reçu un courrier du conseil général qui l'informe de travaux qui seront effectués sur le réseau départemental de Chiché.

Article 2X2 voies :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a fait une réponse à l'article paru dans la presse début août concernant la 2X2 voies Cholet/Bressuire et sa poursuite jusqu'à Poitiers.

Suite à une rencontre avec les élus, apparemment on s'orienterait plutôt vers un aménagement de la voie existante.

LA POSTE :

Le responsable de la poste a contacté Mr le Maire la semaine dernière pour l'informer que la poste désire mettre un facteur pour tenir le guichet l'après-midi.

Mr le Maire n'y voit pas d'inconvénients si le service reste le même.

WEEK END COMMERCIAL :

L'inauguration aura lieu le samedi 3 Octobre à 11 h.

INFORMATIONS DIVERSES :

Mr le Maire informe le conseil qu'il a été à l'inauguration des nouveaux locaux de la Chambre d'Agriculture qui sont maintenant situés aux Sicaudières à Bressuire.

Mr le Maire a participé à une rencontre avec les élus du bocage suite à une invitation de Mr le Sénateur et de Mr le Député la semaine dernière.

Réunion du site d'Amailloux le 6 octobre à 14 h : bilan annuel + compte-rendu des mesures olfactives réalisées sur plusieurs lieux.

L'Association des Maires de France (AMF) propose une journée d'action le 19 septembre prochain pour montrer le désaccord des communes vis-à-vis de la baisse des dotations de l'état. A cette occasion, elle propose aux communes d'expliquer leur mécontentement aux citoyens.

Mr le Maire demande si le conseil veut y participer.

Après discussion, le conseil ne désire pas mener d'action.

PANNEAU D'INFORMATION MEDIA-PLUS :

Mr le Maire rappelle que le panneau d'affichage de la commune va être actualisé. Il présente le projet envoyé par l'entreprise Media-Plus. Plusieurs erreurs sont relevées, la société en sera informée afin qu'elle apporte les modifications nécessaires.

2. ALLEE DES 4 BORNES : DÉLIBERATIONS

Mr Le Maire fait le point de la situation. Suite au rendez-vous de fin juillet chez le notaire avec Mr de BEAUREGARD, l'accord serait le suivant :

- Vente de l'allée
- Achat des bois
- bail emphytéotique de 99 ans entre la mairie de Chiché et le propriétaire du bois pour le chemin de substitution.

Mr le Maire évoque le courrier qu'il a reçu de Mr MERCERON cet été contestant ce dossier.

Mr le Maire rappelle également que :

- la commune de Boussais doit prendre une délibération demandant l'inscription du chemin de substitution au PDIPR
- que le chemin doit être accessible, il faut donc que le grillage soit modifié par Mr DE BEAUREGARD

Tout cela doit être fait avant la fin de l'année car l'enquête publique est valable jusqu'au 31/12/2015.
Mr le Maire demande donc au conseil de se prononcer sur l'achat des bois et la vente de l'allée.

3.1. VENTE DE L'ALLEE

Vu la délibération n° 51-2015 du 8 juin 2015 désaffectant et aliénant les chemins ruraux des brandes et de la maison des Brandes dits « allée des Quatre Bornes » ;

Vu la demande d'achat du GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME ;

Vu l'estimation pour un montant de 6 000 € HT de France Domaine ;

Monsieur le Maire propose la mise en vente au prix de 8 560 € de « l'Allée des Quatre Bornes » au GF de la Forêt de Chausseraye suivant le parcellaire ci-dessous :

Section	N° parcelle	Superficie (m ²)
BH	45	8 705
BD	33	25 513
TOTAL		34 218

Le plan du chemin de substitution proposé est annexé à la présente délibération de même que la partie du site des Quatre Bornes qui sera accessible au public. Le retrait de la clôture sera d'au moins 4 mètres.

Un bail emphytéotique de 99 ans sera à signer entre le propriétaire (GF de la Forêt de Chausseraye) du chemin de substitution cadastré sur la commune de BOUSSAIS D 11 et 71 et la mairie de CHICHE.

Après délibération, les membres présents décident (16 pour, 3 abstentions) :

- D'autoriser la mise en vente au prix de 8 560 € de « l'allée des Quatre Bornes » au GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME avec les frais notariés à sa charge ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique de 99 ans avec le propriétaire (GF de la Forêt de Chausseraye) du chemin de substitution cadastré D 11 et 71 sur la commune de BOUSSAIS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3.2. ACHAT DES BOIS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acheter les parcelles cadastrées suivantes dans le bois de la Cure au GF de la Forêt de Chausseraye :

Section	N° parcelle	Superficie (m ²)
AK	126	299
AK	129	3 268
AK	119	8 380
AK	121	32 575
AK	123	1 713
AK	125	37 056

AK	110	610
AK	112	166
AK	114	924
AK	116	609
TOTAL		85 600

France Domaine a remis une estimation à hauteur de 53 000 €. Après négociation avec le propriétaire, il est proposé de l'acheter au prix de 8 560 € plus les frais notariés.

Par ailleurs, une servitude de passage sera créée sur la parcelle AK 129 au profit des parcelles AK 128, 21, 28, 29 et 30 afin de permettre leur exploitation pour rejoindre la voie communale la plus proche.

Un plan de gestion existe sur l'ensemble du bois de la Cure. La commune devra s'engager à le respecter jusqu'à son terme à la fin de l'année 2016.

Après délibération, les membres présents décident (16 pour, 3 abstentions) :

- D'acheter au prix de 8 560 € les parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus au GF de la Forêt de Chausseraye sise à Clisson 79300 BOISME avec les frais notariés à la charge de la commune ;
- D'autoriser la création d'une servitude de passage sur la parcelle 129 au profit des parcelles AK 128, 21, 28, 29 et 30 afin de permettre leur exploitation ;
- De s'engager à respecter le plan de gestion existant jusqu'à son terme fin 2016 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3. AGGLO2B : PRISE DE COMPETENCES PLUI ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération désire prendre les compétences suivantes et demande l'accord du conseil :

3.1. Compétence Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

But : mutualisation des coûts d'études, soutien financier plus important de la part de l'Etat, prolongation du délai avant caducité pour les PLU non compatibles avec la loi grenelle : Chiché est concerné car notre PLU a été fait avant la loi grenelle.

Mr MARY demande ce qui se passerait si la commune refuse le PLUi.

Mr le Maire pense que l'Agglo2b prendra quand même la compétence car la majorité des conseils municipaux se sont déjà positionnés pour.

Le conseil désire savoir si cela aura une incidence sur les permis de construire.

Mr le Maire répond que oui ainsi que pour le zonage.

Le centre de décision serait l'Agglo et non plus la commune

Mr CHOLOUX demande ce qui se passe si la commune met à jour elle-même son PLU.

Mr le Maire dit que le coût serait d'environ de 30000 euros pour la commune.

Si on refuse, qui instruira les PC de Chiché ?

Mr le Maire indique que la commune a 3 mois pour se prononcer, il propose donc de reporter la décision à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Accord du conseil pour différer la décision.

3.2. Compétence Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) :

But : établir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés

Décision : accord du conseil pour le transfert de la compétence.

4. AGGLO2B : VÉRIFICATION PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS

Mr le Maire informe le conseil que l'Agglo2b propose aux communes de constituer un groupement de commandes pour la vérification périodique et réglementaire des équipements et des installations dans un souci d'économies d'échelles. La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais serait le coordonnateur de ce groupement avec la qualité de Pouvoir Adjudicateur.

Mr le Maire précise que la commune peut choisir seulement certaines vérifications.

Il demande au conseil de se prononcer sur les différentes vérifications :

- lot 1 : Vérification périodique des Installations électriques (dont les éclairages de sécurité et d'alarme)

Mr Mary dit qu'à partir de ce moment, on ne pourra pas faire travailler les entreprises locales.

Décision du conseil : pas d'adhésion

- lot 2 : vérification périodique des installations de chauffage : pas d'adhésion

- lot 3 : vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs : adhésion

- lot 4 : vérification périodique des appareils de levage, de manutention : adhésion

- lot 5 : vérification périodique triennales des systèmes de sécurité incendie, désenfumage : pas d'adhésion

M. le Maire propose donc :

- D'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et les communes du territoire communautaire intéressées ;
- Que La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée « coordonnateur » de ce groupement et ayant la qualité de Pouvoir Adjudicateur ;
- D'autoriser le coordonnateur de signer et de notifier le marché, l'exécution du marché étant assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres sur lesquels il s'est engagé ;
- De convenir que La Commission d'Appel d'Offres compétente soit celle du coordonnateur et la présidence assurée par le représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Accord du conseil.

5. ADHESION AU CONTRAT ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Mr le Maire informe le conseil que le contrat de groupe actuel du Centre de Gestion arrive à échéance le 31 décembre prochain. Le Centre de gestion a lancé une procédure de consultation et la commission d'appel d'offres du CDG a retenu le candidat suivant : CNP Assurances et son courtier SOFCAP.

Les garanties couvrent le statut des agents, les contrôles médicaux, les expertises, recours, aide au reclassement....). Le CDG est l'interlocuteur direct des communes : adhésions, cotisations, prestations, litiges, conseils statutaires. Mr le Maire précise que la commune est libre d'adhérer ou non.

Mr le Maire demande au conseil s'il désire adhérer.

Décision : Accord du conseil

6. PLAN DE FORMATION MUTUALISE ENTRE LES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LE BOCAGE BRESSUIRAIS POUR 2014 – 2015 - 2016

Mr le Maire explique que certaines collectivités se sont regroupées pour globaliser leur coût de formation et ont passé une convention avec le CNFPT.

Le CNFPT propose aux communes intéressées d'adhérer au plan de formation mutualisé et de profiter de ces formations.

Décision : Accord du conseil.

7. CONVENTION CONCERNANT L'ECOLE PRIVEE POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 26 mars une subvention d'un montant de 79 184,00 € a été allouée à l'OGEC de l'école Notre-Dame et que lors de la réunion de juillet il avait été décidé d'effectuer le versement en 2 fois pour l'année 2015.

Mr le Maire signale au conseil que la Trésorerie l'a informé que pour toute subvention supérieure à 23000 euros, il est nécessaire de passer une convention annuelle avec l'OGEC et l'école privée.

Mr le Maire présente le projet de convention pour 2015 qui a été soumis à l'OGEC.

Accord du conseil pour établir la convention.

8. ASSOCIATION SPORTIVE CHICHE CHAMBROUTET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA MANIFESTATION DU 13 SEPTEMBRE

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Sportive Chiché Chambrouzet qui demande à la commune de Chiché de prendre en charge le financement d'une toilette sèche.

Mr le Maire indique que depuis plusieurs années, la commune a l'habitude de prendre en charge cette dépense.

Décision du conseil : Accord

9. PROCEDURE CONCERNANT LES ANIMAUX ERRANTS DECEDES

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du cabinet vétérinaire.

Jusqu'à présent, le cabinet vétérinaire se chargeait des corps des animaux errants grâce aux services gratuits de société Incinéris.

Or la société Incinéris a décidé de mettre en place des quotas. Le surplus sera donc facturé aux mairies en cas de dépassement des quotas. Les tarifs actuels sont de 46 euros pour un chien et 36 pour un chat.

10. INFORMATION SUR LE SITE INTERNET POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

Mr le Maire souhaite faire le point de ce qui peut être mis sur le site.

Il donne l'exemple de Mr DELPORTE qui souhaite passer une information sur la porte-ouverte qu'il organise.

Décision du conseil : diffusion uniquement des informations concernant les associations chichéennes et non des particuliers liés à un commerce.

En informer Mr DELPORTE et lui proposer d'être inscrit dans la liste des agriculteurs ou des commerçants de Chiché.

11. ADM 79 : RÉPONSE IMPAYES CANTINE

Suite au problème d'impayés à la cantine, Mr le Maire rappelle qu'il avait demandé l'avis de l'Association des Maires sur la possibilité de refuser des enfants à la cantine. Il informe le conseil qu'il a reçu la réponse de l'ADM et en fait lecture.

Mr le Maire signale que des courriers de rappel ont été envoyés aux familles en retard de paiement en juillet. Résultat : certaines familles se sont manifestées et se sont engagées à régler leur dette.

12. 20^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA MAISON DE RETRAITE LE 26 SEPTEMBRE

La Maison de Retraite demande si la commune peut prendre en charge l'apéritif à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'établissement.

Accord du conseil.

13. BUREAU DE VOTE : CREATION D'UN SECOND BUREAU DE VOTE

Mr le Maire informe le conseil municipal que normalement à partir de 1000 électeurs, il doit y avoir 2 bureaux de vote. Actuellement, la commune n'a qu'un seul bureau de vote alors qu'elle a plus de 1200 électeurs. La préfecture a donc recontacté la mairie pour qu'un second bureau de vote soit mis en place au plus tard en 2017. Il sera donc nécessaire de redécouper la liste électorale en 2. Cela impliquera la présence du double de personnel lors des élections.

14. QUESTIONS DIVERSES

a. SVL : rapport d'activités 2014

Mr le Maire informe que le rapport d'activité du SVL est à la disposition du conseil municipal.

b. Agglo2b : rapport d'activités 2014

Mr le Maire informe que le rapport d'activité de l'Agglo est à la disposition du conseil municipal.

c. Assemblée générale du Théâtre

Mr. MARY a représenté la commune.

L'association a réalisé près de 5000 € d'investissement cette année (éclairage, son...)

Représentations : 2 séances sont prévues (2 groupes senior + 1 groupe ado/jeunes en lever de rideau).

Bonne activité, bon résultat financier.

Règlement location à revoir : préciser le respect des horaires

d. Mur du Cimetière : S. GOYEAU

Suite à la réfection du mur du cimetière route de Clessé, Mr GOYEAU demande s'il est prévu de refaire celui de la rue des jardins.

Mr RENAUDET et Mr le Maire indiquent que oui.

e. Salle de sport

Mme MORO signale que les jeunes montent sur le toit.

f. Visite des chemins

Mr RENAUDET propose de repousser la visite des chemins à mai 2016. Accord du conseil.

g. Micro-coupures

Mme ROBIN signale qu'il y a beaucoup de micro-coupures sur Chiché.

h. CRER :

Mme TURPEAU demande qu'en est-il du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le théâtre ?

Mr le Maire dit qu'il n'a pas de nouvelles de Mr MANSOURI qui devait travailler sur le montage financier.

Prochaines réunions :

Comité de pilotage rythmes scolaires : le 17 septembre à 18 h 30

Commission bâtiments : le 22 septembre à 18 h 30

Conseil municipal : le 5 Octobre à 2015 à 20 h 30

Fin de la réunion : 23 h 10